

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, le 8 mars 2016 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil, au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : madame Lise Laferrière, conseillère #1
monsieur Stéphan Hébert, conseiller #2
monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3
monsieur Michel Brouillard, conseiller #5
madame Hélène Dufault, conseillère #6

EST ABSENT : monsieur André Lévesque, conseiller #4

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 55-03-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert et d'y ajouter et/ou modifier :

En y ajoutant :

- 6.16 Appel d'offres d'architecte pour construction d'un nouvel immeuble au 425, 6^e avenue
- 6.17 Avis de motion – règlement d'emprunt pour futur immeuble/construction au 425, 6^e avenue
- 6.18 Achat imprimante
- 6.19 Contrat 2016 à 2020 – inspection alarme incendie – 421, 4e avenue
- 6.20 Assurances - mise à jour complémentaire
- 6.21 Vente - camion incendie
- 6.22 Internet – garage et puit PE1
- 8.5 Appel d'offres sur invitation – membranes - aqueduc
- 8.6 Achat(s) du service des travaux publics
- 8.7 Achat – ventilation/climatisation - aqueduc

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 56-03-2016

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 février 2016, ajournée au 11 février 2016.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

- Remboursement de la TECQ (programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec) 2014-2018 pour un montant de 251 731,00\$
- Subvention du Gouvernement du Québec, Ministre délégué au Loisir et au Sport pour un montant de 243 809,69\$

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 57-03-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 4 mars 2016 :

- Comptes pour approbation : 65 499,90\$
- Salaires : 39 721,01\$
- Comptes à payer : 85 621,50\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 4 mars 2016, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 DIVERS RAPPORTS DE MONSIEUR LE MAIRE

- OMH Loi 183 (*réorganisation des offices d'habitations*) – changement HLM
- Service incendie – dossier sur délégation de compétence avec la Ville de Saint-Hyacinthe

6.3 VENTE POUR TAXES

Résolution numéro 58-03-2016

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, d'approuver l'état des taxes impayées faisant partie intégrante de la présente résolution et d'autoriser sa transmission à la MRC des Maskoutains afin de vendre lesdits immeubles pour taxes.

L'état des taxes impayées des immeubles sur le territoire de la municipalité se compose comme suit:

Matricule	Adresse	Montant de taxes impayées en date du 7 mars 2016
6270 04 3340	4 ^e Rang	48,96\$
6071 96 0366	105, 4 ^e Rang	2 004,80\$
6171 38 5517	247, rue Lamontagne	147,21\$
6069 48 1950	191 à 195, 3 ^e Rang	4 769,24\$
6368 73 1852	4 ^e Rang	568,48\$
6269 76 3116	4 ^e Rang	82,90\$
6367 59 1765	326, Chemin Richard	8 078,44\$

De mandater monsieur Yves Petit, maire de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, pour enchérir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot lors de ladite vente pour taxes à être tenue par la MRC des Maskoutains.

6.4 DEMANDE D'ÉTUDE - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE - SÉCURITÉ INCENDIE

Résolution numéro 59-03-2016

Considérant que le conseil municipal désire connaître les coûts rattachés à une délégation de compétence en matière de sécurité incendie avec la Ville de Saint-Hyacinthe;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, qu'une demande officielle soit faite à la Ville de Saint-Hyacinthe afin que soit effectuée une étude pour une délégation de compétence pour le service incendie.

6.5 OMH - NOMINATIONS

Résolution numéro 60-03-2016

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de nommer :

- Lise Laferrière (conseillère #1) pour siéger sur le comité de l'OMH. Madame Laferrière reprend le mandat de madame Louise Forest qui était de 3 ans, se terminant le 9 août 2017.
- Roger Nantel (citoyen) pour siéger sur le comité de l'OMH. Monsieur Roger Nantel reprend le mandat de madame Sylvie Martin-Guignard qui était de 3 ans, se terminant le 2 mars 2019.

6.6 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2016

Résolution numéro 61-03-2016

Considérant une erreur dans la résolution 272-12-2015;

Considérant l'article 148 du Code Municipal du Québec qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 19h30 :

5 Janvier	2 Février
8 Mars	5 Avril
3 Mai	7 Juin
5 Juillet	9 août
6 Septembre	4 Octobre
1 ^{er} Novembre	6 Décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la Loi et qu'il soit aussi publié sur le site internet de la municipalité.

Prendre note que cette résolution abroge la résolution 272-12-2015.

6.7 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Considérant l'élection partielle du 14 février 2016;

Dépôt des intérêts pécuniaires de : Lise Laferrère, conseillère #1.

6.8 ENTÉRINER PROMESSE D'ACHAT

Résolution numéro 62-03-2016

Considérant la promesse d'achat (numéro de lots : 1 956 984 et 1 956 664) entre la municipalité et la compagnie G3 Canada Limited, signée par la direction générale et le maire;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, d'entériner ladite promesse d'achat et d'autoriser la direction générale et le maire à signer les papiers notariés.

Prendre note que cette dépense sera affectée au surplus accumulé et que cette résolution annule la résolution 291-12-2015.

Le vote est demandé :	Lise Laferrère, conseillère #1	- contre
	Stéphan Hébert, conseiller #2	- pour
	Réjean Rajotte, conseiller #3	- pour
	Michel Brouillard, conseiller #5	- pour
	Hélène Dufault, conseillère #6	- contre

Sur trois (3) pour et deux (2) contre, cette résolution est adoptée à la majorité des membres votants du conseil.

Madame Lise Laferrère (conseillère #1) veut mentionner qu'elle est contre parce qu'étant nouvellement élue au sein du conseil, elle manque d'information pour pouvoir prendre une décision sur ladite résolution.

6.9 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 34-02-2016 – REPRISE DE POSSESSION DU BAIL DU 375, 7^E AVENUE

Résolution numéro 63-03-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'annuler la résolution 34-02-2016.

6.10 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 33-02-2016 – FUTURS BUREAUX MUNICIPAUX

Résolution numéro 64-03-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'annuler la résolution 33-02-2016.

6.11 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 31-02-2016 – RELOCALISATION DES BUREAUX MUNICIPAUX

Résolution numéro 65-03-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'annuler la résolution 31-02-2016.

6.12 FQM – CONGRÈS 2016

Point reporté.

6.13 FLEURONS DU QUÉBEC – ATELIER 2016

Résolution numéro 66-03-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'inscrire madame Lise Laferrière (conseillère #1) aux ateliers verts 2016 des Fleurons du Québec au coût de 150,00\$ avant taxes.

6.14 ANNULATION RÉOLUTION 11-01-2016 - COMITÉ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - NOMINATION

Résolution numéro 67-03-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, d'annuler la résolution 11-01-2016 en lien avec une nomination sur le comité de bibliothèque municipale.

6.15 ACHAT – CAMÉRAS DE SURVEILLANCE – CENTRE COMMUNAUTAIRE

Résolution numéro 68-03-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter et d'installer des caméras de surveillance au centre communautaire (421, 4^e Avenue) au coût de 5 300,00\$ avant taxes à la compagnie RCL Communications.

6.16 APPEL D'OFFRES D'ARCHITECTE POUR CONSTRUCTION D'UN NOUVEL IMMEUBLE AU 425, 6^E AVENUE

Résolution numéro 69-03-2016

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, de lancer un appel d'offres sur invitation afin de retenir les services d'une firme d'architectes pour la conception de plans et pour la surveillance de la construction du nouvel immeuble au 425, 6^e Avenue.

6.17 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR FUTUR IMMEUBLE/CONSTRUCTION AU 425, 6^E AVENUE

Réjean Rajotte donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement en lien avec le règlement d'emprunt pour la construction du futur immeuble au 425, 6^e Avenue.

Dispense de lecture est donnée et le projet sera remis à tous les membres du conseil.

6.18 ACHAT IMPRIMANTE

Résolution numéro 70-03-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter une imprimante pour le poste de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, au coût de 342,18\$ avant taxes à la compagnie Accès Informatique.

6.19 CONTRAT 2016 à 2020 – INSPECTION ALARME INCENDIE – 421, 4E AVENUE

Résolution numéro 71-03-2016

Sur proposition de Stephan Hébert, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, de donner le contrat d'inspection annuel à la compagnie Protection incendie Viking Inc. au coût annuel de 497,00\$ avant taxes pour cinq (5) ans (2016-2020).

6.20 ASSURANCES - MISE À JOUR COMPLÉMENTAIRE

Résolution numéro 72-03-2016

Considérant la demande de mise à jour complémentaire par l'assureur de la municipalité sur les trois sujets suivants :

- Le tableau des emplacements;
- Rénovations à l'usine d'épuration;
- Mettre à jour les informations sur la proposition de l'Avenant C-21 (Accusation au criminel pour non-respect des normes de sécurité);

Considérant les modifications effectués sur lesdits documents en question;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la directrice générale à signer les documents et à les transmettre au courtier Chapdelaine assurance et services financiers inc.

6.21 VENTE - CAMION INCENDIE

Résolution numéro 73-03-2016

Considérant la résolution 38-02-2016;

Considérant l'ouverture d'enveloppe #150643 par le biais du Centre de Services Partagés du Québec;

Sur proposition de Stephan Hébert, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de vendre le camion incendie 646 par le biais du Centre de Services Partagés du Québec au montant de 5 556,00\$ avant taxes à Raynald Côté 2007 inc.

6.22 INTERNET – GARAGE ET PUIITS PE1

Résolution numéro 74-03-2016

Considérant la fragilité du réseau cellulaire connecté avec le puits PE1 relié à l'aqueduc;

Considérant le coût élevé et récurrent du réseau cellulaire;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de faire procéder à l'installation nécessaire afin que le garage municipal et le puits PE1 aient accès à Internet sans passer par un réseau cellulaire. Cette dépense est de plus ou moins 4 000,00\$ avant taxes pour les modifications, les installations, et la programmation se feront par la compagnie Accès Informatique.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT DU SERVICE INCENDIE

Dépôt du rapport du service incendie pour le mois de février 2016.

7.2 ACHAT(S) DU SERVICE INCENDIE

Point annulé.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 ACHAT – ÉCHANTILLONNEUR – USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Résolution numéro 75-03-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat d'un échantillonneur pour l'usine d'épuration des eaux usées au coût de 1 895,00\$ avant taxes à la compagnie Geneq inc.

8.2 ACHAT – LAMES À NEIGE – VOIRIE

Résolution numéro 76-03-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat de lames à neige pour le secteur de la voirie au coût de 2 120,00\$ avant taxes à la compagnie Robitaille Équipements inc.

8.3 AUTORISATION – ACHATS – USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Résolution numéro 77-03-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le directeur des travaux publics à obtenir de l'information en lien avec des futurs achats pour l'usine de traitement de l'eau potable et de la soumettre au service d'ingénierie Nordikeau, qui eux par la suite l'étudieront pour soumettre les modifications ou les ajouts au MDDELCC (Ministère du Développement Durable et Lutte contre les Changements Climatiques) afin d'obtenir une modification au certificat d'autorisation.

Par la suite, s'il y a acceptation de la part du MDDELCC, les dépenses suivront le processus normal afin d'obtenir l'équipement ou des travaux nécessaires.

8.4 ACHAT PANNEAUX LUMINEUX – COIN 5^E ET RUE PRINCIPALE

Résolution numéro 78-03-2016

Considérant certaines demandes pour sécuriser le coin des rues Principale et 5^e Avenue;

Considérant que la compagnie Kalitec est dans l'impossibilité de livrer la commande des panneaux lumineux;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par, Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter les panneaux lumineux au coût de 2 920,00\$ avant taxes de la compagnie Martech inc.

Prendre note que cette dépense sera imputée au surplus général et que cette résolution abroge la résolution 298-12-2015.

8.5 APPEL D'OFFRES – MEMBRANES - AQUEDUC

Résolution numéro 79-03-2016

Considérant la résolution 78-03-2016;

Sur proposition Stephan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, qu'un appel d'offres sur invitation soit fait pour l'achat de quarante (40) membranes supplémentaire pour le membranaire.

8.6 ACHAT(S) DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 80-03-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

- Sonde à PH - aqueduc 344,71\$ (avant taxes)
- Lettrage véhicule 245,00\$ (avant taxes)

8.7 ACHAT – VENTILATION/CLIMATISATION - AQUEDUC

Résolution numéro 81-03-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de modifier la ventilation/climatisation de l'usine de filtration de l'eau potable et d'acheter le nécessaire au coût de 17 590,00\$ avant taxes à la compagnie Desrosiers.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RÉGIE DES DÉCHETS

Madame Hélène Dufault (conseillère #6), nous informe sur la Régie des déchets.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 CCU – NOMINATIONS

Résolution numéro 82-03-2016

Considérant le règlement 437-2012;

Considérant que trois (3) postes seront vacants au CCU;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de nommer comme membres du CCU les personnes suivantes pour un mandat de deux ans (1^{er} mars 2016 au 1^{er} mars 2018):

Lise Laferrière, conseillère #1
Réjean Rajotte, conseiller #3
Yvan Chicoine, citoyen

10.2 AVIS DE MOTION – MODIFICATION ZONE 402 À MÊME LA ZONE 208

Avis de motion est donné par Michel Brouillard, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, une modification au règlement de zonage. Cette modification touchera la zone 402 à même la zone 208.

10.3 MANDAT ALAIN DELORME

Résolution numéro 83-03-2016

Considérant l'avis de motion de mars 2016 : *avis de motion – modification zone 402 à même la zone 208*;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Stephan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de mandater Alain Delorme pour rédiger le projet de règlement.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT DES LOISIRS

Monsieur Réjean Rajotte (conseiller #3 et président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

12. SUJETS DIVERS

Aucun.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 84-03-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 21h35.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière